

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020 A 20 H

- SYNDICAT MIXTE AY OZON

Jonathan Malineau se présente aux nouveaux élus en tant que technicien du Syndicat Mixte Ay-Ozon chargé pour Ardoix de la gestion des milieux aquatiques pour les rivières Cance et Ay. Les délégués d'Ardoix sont Sylvie Bonnet et Alexis Rissoan.

Le grand enjeu en termes de gestion d'eau est de trouver un juste milieu entre la consommation et la ressource en eau.

L'amélioration du fonctionnement des rivières consiste sur certains lieux à supprimer des ouvrages et sur d'autres à installer de gros blocs dans la rivière (cache de poissons, entretien de la ripisylve). Cela concerne également la gestion des écrevisses à pattes blanches (une espèce protégée). Le syndicat est aussi amené à mettre en valeur des milieux aquatiques (situés à notamment à Notre Dame d'Ay, au lac des Meinettes, ...).

Cette sensibilisation autour de la rivière passe aussi par les enfants qui étudient le circuit de l'eau à partir des réseaux jusqu'à la station d'épuration.

La commune d'Ardoix a notamment profité de l'opération 0 pesticide pour l'achat de matériel à un coût moindre.

- PROJET D'EQUIPEMENT DE VOIES D'ESCALADES DANS LES GORGES DE L'AY

Jonathan Malineau, également membre actif de l'association d'escalade Migmatite, présente le projet d'équipement de voies d'escalade dans les gorges de l'Ay où différentes voies seront installées au lieu-dit « Le Maupays ». Trois secteurs seront mis en place à partir du pont de Rô. La commune d'Ardoix, Annonay Rhône Agglo et la ligue de protection des oiseaux ont approuvé ce projet. La plupart des propriétaires concernés ont signé les conventions d'accord. Au vu de la zone Natura 2000 dans laquelle se situe ce site, des espèces protégées vont être recensées et des accès seront balisés en lien avec la ligue de protection des oiseaux. Le site ne sera pas ouvert toute l'année et chaque grimpeur utilisera son propre cordage.

Ce dossier est actuellement à l'étape du passage en CDESI et devrait être validé en octobre prochain.

- ECOLES

AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

Madame Céline Boudet, Directrice de l'école publique et Monsieur Philipp Schröter, architecte paysagiste présentent le projet d'aménagement de la cour.

Le constat est fait que celle-ci est actuellement une zone aride où un seul arbre est planté. La biodiversité pourrait donc entrer à l'intérieur de l'école. L'idée serait de profiter des matériaux existants pour les utiliser et aller vers une perméabilisation de la cour afin de construire un espace qui vit autour de la végétation et ainsi de créer un espace pédagogique pour les enfants. Il est demandé à l'architecte et à la Directrice de l'école de concevoir un dossier de présentation de ce projet qui englobera toutes les étapes (de la conception à la réalisation) pour les dossiers de demandes de subventions.

Un habitant du lieu-dit Chamas fait part de son mécontentement aux élus concernant le bruit effectué par les poids lourds lorsqu'ils franchissent le ralentisseur situé face à son habitation. Il dénonce la vitesse excessive de passage de certains véhicules sur ce lieu.

Sylvie Bonnet indique que le cabinet Julien, en charge du projet, sera contacté par rapport à cet aménagement.

- SUBVENTIONS

USVA

Le Conseil Municipal délibère et décide de verser une subvention pour l'année 2020 de 5 277 € à l'USVA destinée au fonctionnement du complexe sportif de Brénieux et une subvention de 500 € destinée au club USVA.

LE COIN DU LECTEUR

Le Conseil Municipal délibère et décide de verser la subvention annuelle de 1 200 € au Coin du Lecteur pour l'année 2020.

- AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER

L'aménagement d'un chemin piétonnier reliant la rue du Théâtre à la Place du Grand Champ a été présenté.

L'idée est d'utiliser le chemin communal existant et de poursuivre celui-ci dans sa continuité : pour faire cette démarche, il convient de procéder à un échange de parcelles ; ce dernier a été accepté par les propriétaires.

- DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE RUE

Des riverains proches de la « Rue Courte » souhaitent acquérir en partie la voie qui se situe entre leur maison et leur hangar.

Une délibération de délaissé de voirie et de l'aliénation de la partie de rue sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

- VOIRIE

NUMEROTATION METRIQUE

Le Conseil Municipal décide de nommer deux nouvelles voies au lieu-dit « Les Auches » qui desserviront les 17 maisons en cours de construction : la voie qui rejoint la route de la Croisette : Rue des Iris et l'impasse le long des habitations : Impasse des Hirondelles.

- BATIMENTS COMMUNAUX

CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Compte tenu de la crise sanitaire, beaucoup de locations de la salle des fêtes ont été annulées. Il est rappelé que d'après les dernières instructions du gouvernement, il est interdit de danser dans la salle. Les repas ou spectacles peuvent être autorisés mais avec distanciation sociale, port du masque obligatoire. Concernant les associations qui utilisent la salle, un protocole sanitaire va leur être adressé les obligeant à faire le nettoyage après chaque activité.

- PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération de principe en cas d'accroissement de travail afin de pouvoir recruter au plus vite des personnes pour des durées déterminées.

LES ATSEMS NOUVELLEMENT RECRUTEES

Deux personnes ont été recrutées pour l'année 2020-2021 pour les écoles.

- FRAIS DE REPRESENTATION

Le conseil municipal décide de fixer la somme de 500 € correspondant à des frais de représentation pour l'année en cours afin que Madame la Maire puisse faire l'avance de certains frais.

- REMBOURSEMENT FRAIS DE MASQUES

Un achat de masques en urgence a été effectué par Madame la Maire afin d'équiper le personnel des écoles. Pour procéder à son remboursement, le conseil municipal prend la délibération correspondante.

- URBANISME

ABSENCE DE LIGNES TELEPHONIQUES

Les réseaux téléphoniques sont insuffisants sur le secteur de Cormes ainsi que sur la totalité de la commune.

L'installation de la fibre optique ne sera pas terminée avant fin 2022. L'étude devrait commencer à l'automne 2020.

Une dizaine de foyers sans ligne fixe a été contactée afin que ces personnes transmettent les démarches écrites qu'elles ont effectuées auprès des différents prestataires pour que la commune puisse monter un dossier de toutes ces absences de lignes.

- COMMUNICATION

Le Conseil Municipal retient le devis de l'agence Tobecome à Annonay pour une formation de deux élus sur l'utilisation de Facebook.

- DIVERS

CCAS

Compte tenu de la crise sanitaire, il a été décidé d'annuler le repas ainsi que la distribution des colis cette année.

Concernant le don du sang, la prise de rendez-vous est possible soit par téléphone au 04 75 82 44 05 ou sur le site resadon.fr. Ces personnes seront prioritaires par rapport aux personnes qui viendront spontanément.

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 22 octobre à 20 heures.